



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze février, le Conseil Municipal dûment convoqué le 08 février 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres en exercice :	27
Membres présents :	24
Procurations :	3
Suffrages exprimés :	27
Votes Pour :	27
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, Mme Amandine BARBERE, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Excusés : Mme Isabelle BERNADET (Procuration à I. DEXPERT), M. Laurent SOULARD (Procuration P. DUFAU), M. Jacques DELLION (Procuration à D. BARREYRE)

Secrétaire de séance : Mme Danielle BARREYRE

N° DE_2022_017

**OBJET : FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR – ECLAIRAGE STADE DE PERETTE –
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION**

Madame Danielle BARREYRE indique à l'assemblée que la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine a confirmé une aide de 11 000 € au titre du « Fonds d'aide au football amateur » (F.A.F.A.) dans le cadre du chapitre « équipements –éclairage », pour les travaux de modernisation de l'éclairage du stade de Pérette. Ce F.A.F.A. vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur.

Il est rappelé que ces travaux d'éclairage seront réalisés dans une démarche environnementale afin de bénéficier d'un éclairage plus économique avec mise en conformité permettant de répondre aux normes d'homologation des terrains.

Cependant afin de pouvoir bénéficier du versement de cette aide, une convention portant sur les conditions et modalités de mise à disposition du terrain et des équipements de Pérette doit être signée entre la Ville de Bazas et la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser la signature de la convention jointe en annexe.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité

PREND ACTE de l'aide financière de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine au titre du « Fonds d'Aide au Football Amateur » d'un montant de 11 000 € au titre du chapitre « Equipements – éclairage »

AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention et tout acte relatif au bon déroulement de ce dossier.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

